



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par la soussignée à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 13 avril 2026, laquelle se tiendra à l'Hôtel de Ville situé au 5 rue Gale, à Ormstown, à compter de 18h30, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure ci-dessous :

Adresse : 3^e Rang

Lot : 5 806 510 du cadastre du Québec.

Objet: Demande pour une habitation accessoire qui dépasse de 56.02 m² la superficie autorisée de plancher du bâtiment principal. Le tableau 4.1 du Règlement de zonage no 148-2023 stipule;

La superficie de plancher minimale d'une unité d'habitation accessoire attachée est de 45 mètres carrés. Elle ne doit pas dépasser 49% de la superficie de plancher du bâtiment principal.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure doit se présenter à la séance ordinaire du Conseil du 13 avril 2026.

DONNÉ À ORMSTOWN, ce 11^e jour du mois de mars 2026.

Me Antonina Roudavina
Greffière et directrice des affaires juridiques